RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DU GARD

Commune de LANUEJOLS

MAIRIE DE LANUEJOLS
Téléphone: 04 67 82 70 83
Fax: 04 67 82 73 90
E.mail: mairielanuejols@wanadoo.fr
30750

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUEJOLS DU 13 JUILLET 2018

Présents : VIRGINIE BOYNE, MARTIN DELORD, MATHIEU EVESQUE, EVELYNE FURSTOSS PASTORE, FRANCOIS TEISSIER, JEAN-PAUL VERGNET
Avec la participation de SYLVIE BOYER-CAUSSE (secrétaire de Mairie de Lanuéjols)

Absents excusés : MAY-LYNH CAREL, STEPHANE GERMAIN, ALEXANDRE VIGNE

ORDRE DU JOUR

Convention Service Médecine du Travail
Avenant à la convention avec l'ARFA
Projet de convention d'occupation de la cuisine
Décisions modificatives au budget primitif
Subventions complémentaires (Comité des Fêtes et Saveurs et Artisanat des Caussenols)
Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité
Projet de groupement de commandes pour l'achat d'énergies
Protection des données : désignation d'un délégué
Ambroisies : désignation d'un référent territorial
Demande de subvention de l'Association des résidents du hameau de Villemagne
Réparation de la fontaine du Barry
Installation des forains pour la fête
Cession de bordures béton à l'Association des Sapeurs Pompiers
Signalétique et marquage de la traversée du village.

COMPTE RENDU

Début du CM à 20h30 fin à 11h.

1. Convention médecine du travail

Le Centre de Gestion par délibération en date du 02 mars 2018 a décidé la mise en place d'une convention de service médecine préventive qui se substituera à la précédente convention signée entre la mairie de LANUEJOLS et le CDG 30 le 1er janvier 1994. Monsieur le Maire propose de demander le bénéfice des prestations proposées par le CDG 30 : Accepté

2. Avenant à la convention avec l'ARFA

Martin Delord propose de signer un avenant à la convention qui nous lie avec l'ARFA, avenant qui précisera à qui incombent les vérifications techniques ainsi que le nettoyage des locaux, comme cela a été demandé par la Commission de Sécurité lors de la dernière visite du bâtiment d'hébergement et de la cuisine collective : Accepté

3. Projet d'occupation de la cuisine collective

Thierry CROUZET, apiculteur, souhaiterait pouvoir utiliser ponctuellement la cuisine collective pour transformer les produits de ses ruches : Accepté, à la condition que ses interventions se passent les vendredis après-midi ou les week-ends, hors la présence de la cuisinière. Les locaux devront être restitués en parfait état de propreté. Aucune rémunération ne sera demandée (mais quelques cakes au miel pour le goûter de Noël seront les bienvenus).

4. Décisions modificatives au Budget Principal

Une décision modificative au Budget principal sera prise pour coller avec les recettes non prévues lors de son vote : + 10000 € de coupe de bois et + 18000 e de taxe additionnelle aux droits de mutation.

5. Subventions complémentaires

Une subvention complémentaire de 2870 € est allouée au Comité des Fêtes qui a pris en charge tous les frais de la soirée du 31 mars 2018, et une subvention complémentaire de 400 € à l'Association « Saveurs et Artisanats des Causses » pour l'organisation du marché du 13 août prochain.

6. Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

La Préfecture du Gard a relancé la commune pour mettre en place la dématérialisation de tous les actes soumis au contrôle de légalité (documents budgétaires, délibérations et arrêtes, marchés publics). Accepté, la commune signera la convention avec la Préfecture, et choisira un prestataire de télétransmission (A ce jour, le SMICA semble le moins onéreux).

7. Projet de groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

Il est proposé d'adhérer à un groupement « Hérault Energies » de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures ou services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, pour mise en concurrence et obtention de meilleurs prix : Avis favorable

8. Protection des données : désignation d'un délégué

François TEISSIER est désigné délégué de la protection des données pour la commune.

9. Ambroisies : désignation d'un référent territorial

Martin DELORD est désigné « Référent Territorial Ambroisise » pour la commune.

10. Demande de subvention de l'Association des résidents du hameau de Villemagne

Une subvention de 150 € est allouée à titre exceptionnel.

11. Réparation de la fontaine du Barry

Bernard ANDRE, sourcier, se propose de rechercher la veine d'eau qui a été déviée lors de travaux. Il faudra contacter le propriétaire de la parcelle située au-dessus.

12. Installation des forains pour la fête

Si une tyrolienne est mise en place à Countal, ils devront s'installer sur l'aire de camping-cars. Sinon, seules les caravanes pourront stationner à Countal.

13. Demandes de subventions 2018

Les subventions 2017 seront publiées et pour certaines renouvelées (Restos du Cœur). La Croix Rouge de Meyrueis a sollicité une subvention, elle est accordée (100€). Il est suggéré de les contacter pour participer à des actions de prévention (alcool).

14. Cession des bordures béton à l'Association des Sapeurs Pompiers

L'Association des Sapeurs-Pompiers de LANUEJOLS demande si elle peut utiliser les bordures béton actuellement stockées et inutilisées par la commune, pour délimiter un terrain de boules à la caserne : avis favorable.

15. Signalétique et marquage de la traversée du village

Olivier ARNAL sera contacté pour revoir la signalétique et les marquages au sol du chantier de la traversée du village (Indication école, zone 20, etc…)

16. Questions diverses

Chenilles processionnaires : compte tenu des ravages des chenilles et des risques sanitaires (urticantes, allergies) un débat a lieu sur les moyens possibles de réduire cet impact. Il est décidé que la commune aidera financièrement les propriétaires de parcelles qui s'équipent de pièges pour lutter contre les chenilles processionnaires à hauteur de 70 %. Cette participation financière sera versée sur présentation des factures d'achat des pièges.

Tribunal Administratif : Le jugement du Tribunal Administratif de NIMES a rejeté la requête de Madame Fabienne GELY qui demandait l'annulation de la délibération du 29 juillet 2016 lui refusant l'attribution d'une case au columbarium du cimetière communal (elle ne remplissait pas les conditions prévues par le règlement du cimetière). Madame GELY n'ayant pas fait appel à ce jugement, l'affaire est close.

Ecole de TREVES : l'institutrice de TREVES demande plus d'heures de présence de Carole LIBOUREL en raison d'effectifs plus importants cette année. Il sera demandé son accord à l'institutrice de LANUEJOLS pour que quelques heures de LANUEJOLS soient affectées à l'école de TREVES.

Ecole de LANUEJOLS : Aude CAUQUIL ayant obtenu une mutation de poste à MILLAU, elle sera remplacée à partir de la rentrée 2018 par Noémie LAGARRIGUE.
Il est évoqué le problème du quart d'heure de battement entre 16 heures 30 et 16 heures 45 qui était auparavant assuré par Aude.
Martin DELORD demandera à Maryvonne CALAZEL si elle peut assurer cette surveillance.

Fin du Conseil Municipal à 11 heures.